Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 025-212501704-20260716-612026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD (25170)

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15
ayant donné procuration : 0
absent excusé : 0
absente : 0
exclus : 0

Date de la convocation
10/07/26

Date d'affichage
22/07/26

Objet de la délibération
Retrait de la délibération 53 – 2026 du 27 avril 2026 portant sur la modification de l'article 71 du règlement intérieur de la commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 61/2026

Séance du 16 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six
Et le seize juillet à 19h30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Jean-Louis CARRERE, Céline OUDOT, Bernard MARTINA, Anne WIDMER, Alain LEMOINE, Abdessamad KADDOURI, Sophie DE CARVALHO-ESTEVE, Patrick PRUD'HAM, Adeline BOUREE, Arthur GROSJEAN, Julie GARZETTA, Julien GOUVERNE, Séverine DEMAIZIERE

Était absent :

Était représenté :

Secrétaire de séance : Jean-Louis CARRERE

Président de séance: Robert PERSONENI, Maire

Le Maire informe au Conseil Municipal que la délibération 53-2026 du 27 avril 2026 portant sur la modification de l'article 71 du règlement intérieur de la commune n'est pas conforme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, RETIRE la délibération 53-2026 du 27 avril 2026 .

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis CARRERE

MAIRIE de COURCELLES-LES-MONTBELIARD (Doubs)

Le Maire,
Robert PERSONENI